



Ecole Supérieure
d'Agriculture
du Kef



Université de Jendouba

Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef (ESAK)

Appel à Candidature PAQ-DGSE-ESAK Pour la

« Participation au Concours des Meilleurs Idées de Projets Innovants et Entrepreneuriaux »

Contexte

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) met en œuvre un Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESSE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Dans ce cadre, le MESRS a lancé un nouveau Fonds d'Innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'Enseignement

Supérieur, PAQ-DGSE avec l'objectif de faciliter et d'accélérer la migration vers davantage d'autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance. Les fonds PAQ-DGSE visent en particulier à appuyer chaque établissement d'enseignement supérieur bénéficiaire dans son propre projet de modernisation et s'articule autour des notions suivantes :

1. L'auto-évaluation institutionnelle, pour mesurer ses forces et faiblesses sur une base réaliste et dégager des pistes de développement ;
2. Le Plan d'Orientation Stratégique, pour afficher ses priorités de développement ;
3. Le contrat avec le MESRS, qui concrétise l'engagement de l'état sur des objectifs de progrès partagés avec l'établissement bénéficiaire ;
4. Le financement basé sur la performance, qui incite l'établissement bénéficiaire à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre du contrat et à la maintenir.

Dans ce contexte, l'ESA KEF a reçu une allocation PAQ pour le financement de son projet de renforcement de la capacité de la gestion et de la gouvernance administrative par l'instauration d'un Système Management Qualité (SMQ) et accréditation de la formation ingénieur « **Une meilleure gouvernance pour une vie universitaire plus dynamique et une formation accréditée axée sur l'entrepreneuriat** ». Ce projet couvre quatre domaines :

- **Domaine I : Gouvernance et Gestion**
- **Domaine II : Formation et Employabilité**

- **Domaine III : Recherche et Innovation**
- **Domaine IV : Vie Estudiantine**

Dans le cadre du Domaine 3 « **Recherche et innovation** » dans l'Objectif spécifique 3 : **Généraliser les concours des meilleures initiatives innovantes et entrepreneuriales. Action 4.1-2 : Constitution d'un comité d'organisation / Marketing du concours, ; A4.1-3 : Constitution d'un Comité d'évaluation constitué des différents acteurs (Enseignants et partenaires socioéconomiques) et A4.1-4: Organisation de la Cérémonie de remise des prix**, l'ESAK organise le concours des meilleures projets innovants et entrepreneuriaux « Innovation et Entrepreneuriat Agricole " une compétition dédiée aux étudiants qui pourra initier l'incubation à travers les différentes étapes d'accompagnement d'un projet innovant pour la création de Start-Up.

Organisation du concours

L'ESAK organise le concours des meilleurs projets innovants en accordant des prix (1^{er} prix et 2^{ème} prix) aux étudiants ingénieurs et licenciés sortants pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023.

Objectif du concours

Le concours a pour objectif de :

- Encourager les étudiants ainsi que leurs encadreurs à réaliser des PFE et MFE innovants.
- Promouvoir l'esprit entrepreneurial innovant chez les étudiants.

- Renforcer la collaboration avec les partenaires socioprofessionnels régionaux et nationaux.
- Veiller à ce que les PFE, MFE offrent des solutions à des problèmes concrets.

Calendrier du concours

Voir l'agenda détaillé dans le règlement du concours.

Procédure d'inscription et date de clôture des candidatures

Les étudiants souhaitant participer au concours doivent impérativement s'inscrire via le formulaire d'inscription publié sur le site web de l'ESAK. Le lien du formulaire est le suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScluF7qtEk1E3yYt5HAqOA1Pb4zd8yw8JRH69O_oPnT-3Ycng/viewform?usp=sf_link

Attribution du prix

Le Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef accordera 4 prix aux meilleurs projets innovants selon les catégories suivantes :

- 1^{er} Prix au premier meilleur PFE
- 2^{ème} Prix au deuxième meilleur PFE
- 3^{ème} Prix au premier meilleur MFE
- 4^{ème} Prix au deuxième meilleur MFE

PAQ DGSE

Concours des meilleurs projets innovants

Règlement

Article 1 : Organisation du concours

L'ESAK organise le concours aux meilleurs projets innovants, et ce afin de promouvoir les initiatives entrepreneuriales chez ses étudiants diplômés.

Ce concours s'insère dans le cadre des objectifs spécifiques et des actions du projet **PAQ DGSE** « *Une meilleure gouvernance pour une vie universitaire plus dynamique et une formation accréditée axée sur l'entrepreneuriat* », domaine “Recherche et Innovation”.

Le comité d'organisation est composé de Mehrez Ameer, Anissa Riahi, Aziza Mohamed-Brahmi, Hbibha Glida, Hnia Chograni Sadreddine Beji, Sonia Chrichi, Mourad Smaidia et Mariam Souli.

Article 2 : Objectif du concours

Le concours a pour objectif de promouvoir l'esprit entrepreneurial innovant, d'encourager la création des projets innovants par les étudiants afin de les accompagner par la suite pour leurs incubations.

Le projet doit être suffisamment développé pour démontrer son caractère à fort potentiel innovant.

Article 3 : Calendrier du concours

Le calendrier du concours est défini comme suit :

- **09 Juin 2023** : Publication (communication en ligne et directe) de l'appel à candidature
- **15 juin 2023** : Clôture de la candidature
- **20 Juin 2023** : Publication et affichage des candidats présélectionnés
- **04 Juillet 2023**: Pitches et évaluation des Projets par les membres de jury
- **05 juillet 2023** : Affichage et publication des 4 candidats sélectionnés
- **07 Juillet 2023**: Cérémonie et remise des prix

Article 4: Candidature

Les étudiants inscrits à l'ESAK et relevant de l'université de Jendouba (Ingénieur et Licence) durant l'année universitaire 2022-2023 et ceux diplômés durant 2021-2022 peuvent présenter leurs **candidatures individuelles** constituant les fondateurs du projet.

Article 5: Modalité de participation au concours :

La candidature au concours doit être impérativement présentée par la personne à l'initiative du projet après l'accord de son ou ses encadrants. L'inscription doit avoir lieu sur le formulaire d'inscription publié le site web de l'ESAK : www.esak.org.tn

Et doit comporter les éléments indiqués au sein du formulaire d'inscription

Article 6: Jury d'évaluation

Le jury d'évaluation identifié est composé d'experts évaluateurs en création et développement des projets innovants des acteurs de l'écosystème socioéconomique entrepreneurial : Mr. Yacine Khalil directeur du centre d'affaire du Kef et Mr Ahmed Bouzeidi Directeur Régional APIA Kef et des enseignants de l'ESAK : Prof. Monji melki président du comité ; Dr. Anissa Riahi et Dr. Aziza Mohamed-Brahmi: membres).

Le comité d'évaluation va se charger de la sélection et de l'affectation des prix du concours. Le comité va se charger de préparer une grille d'évaluation pour sélectionner les meilleurs projets candidats et après le pitch. Le nombre de prix est fixé à quatre.

Article 7: Critères de nomination des lauréats

Les critères d'évaluation des projets sont arrêtés par le jury d'évaluation.

Article 8: Attribution du prix

Le directeur de l'ESAK, attribue compte tenu de la décision du jury d'évaluation, quatre prix des projets de recherche et développement ainsi que ceux de développement entrepreneurial:

- 1^{er} Prix au premier meilleur PFE
- 2^{ème} Prix au deuxième meilleur PFE
- 3^{ème} Prix au premier meilleur MFE
- 4^{ème} Prix au deuxième meilleur MFE